

## Documents nécessaires à la création du n° Pacage pour un demandeur INDIVIDUEL

<b>DEMANDEUR sous forme INDIVIDUEL</b>	<b>A DEMANDER A :</b>
Imprimé « Identification, statuts et coordonnées de l'exploitation » remplir à : « pour un exploitant individuel »	DDTM ou sur le site <a href="http://www.telepac.agriculture.gouv.fr">www.telepac.agriculture.gouv.fr</a> <b>remplir uniquement le recto</b>
Copie de la carte nationale d'identité	
N° de Siret (Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements)	Chambre d'Agriculture 03 22 33 69 16
Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole	Mutualité Sociale Agricole 03 22 80 60 02
Relevé d'Identité Bancaire (IBAN)	
<b><u>Penser si nécessaire :</u></b>	
Clause (s) de transfert de DPB* à déposer pour le 15/05 de la campagne	DDTM – Cellule DPB 03 60 03 46 82

\* En cas de transfert de **Droits à Paiement de Base**, les clauses et la liste des pièces justificatives sont disponibles sur <http://www.somme.gouv.fr> ou dans notre service.

### **A faire parvenir au :**

CAD – DDTM – SEA  
Cellule Usager  
1 boulevard du Port  
BP 92612  
80026 AMIENS cedex 1

**Contact : Christine ROISIN au 03 60 03 45 95  
ou [ddtm-sdea-usager@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-sdea-usager@somme.gouv.fr)**